



Ségolène Royal, candidate à l'élection présidentielle

10, rue de Solférino
75333 Paris Cedex 07
Tél. : 01 45 56 77 00
Fax : 01 47 05 15 78

Socialiste

www.parti-socialiste.fr

M. Jean Louis Renaudin
Président de l'Association
« Fondation Julie »
23 route de Barembach
67130 Schirmeck

Paris, le 17 février 2007

Monsieur le Président,

Au lendemain de l'assassinat de la jeune Julie, vous avez, avec d'autres, créé une association afin de garder le souvenir de cet enfant et d'agir pour que d'autres enfants ne puissent être victimes de tels crimes.

La lettre que vous m'avez adressée a, à ce double titre, retenu toute mon attention.

Nul ne peut empêcher la libération d'un condamné au terme de sa peine, peine résultant, lorsqu'il s'agit d'un crime, d'une condamnation prononcée par des juges professionnels et des juges citoyens.

Mais, notre devoir est de mettre en oeuvre les mesures susceptibles d'éviter que cette libération ne soit suivie d'un nouveau crime.

L'instauration d'une procédure de libération conditionnelle confiant, dans les cas les plus graves, le prononcé de cette mesure à un tribunal et permettant d'en interjeter appel, permet aujourd'hui de mieux tenir compte de la dangerosité du condamné, lorsque celle-ci paraît avérée.

Mais d'autres mesures devront être développées à l'égard des personnes dangereuses et constituer autant d'obstacles à cette dangerosité. Je pense ainsi à des mesures instaurant un suivi spécifique à ce type de criminalité : assignation d'un domicile permettant un contrôle et un suivi médical renforcé, utilisation des moyens de technique moderne pour contrôler les déplacements...

Ces mesures ne seront rien, si elles ne s'accompagnent pas, comme vous le préconisez, des moyens qui permettent un suivi socio-judiciaire effectif et une réaction immédiate à toute inobservation des prescriptions imposées.

Cette question des moyens, déterminante pour l'efficacité de l'action que j'entends mener, est dans le domaine judiciaire l'une de mes préoccupations majeures. J'y apporterai des



ti Socialiste

Ségolène Royal, candidate à l'élection présidentielle

10, rue de Solférino
75333 Paris Cedex 07
Tél. : 01 45 56 77 00
Fax : 01 47 05 15 78

www.parti-socialiste.fr

réponses.

Votre courrier suggère entre autres, deux mesures dont la mise en oeuvre répond précisément à mes préoccupations.

La première a trait à la composition de la commission de libération conditionnelle. Vous connaissez mon attachement à faire participer le citoyen à la mission de justice.

Cette participation ne pourra ignorer l'application des peines.

Ainsi, j'entends l'étendre notamment au tribunal de l'application des peines qui devra être rendu compétent pour toute mesure de libération conditionnelle, soit en raison de la nature de l'infraction, soit en raison du quantum de la peine prononcée.

Cette participation est en effet actuellement limitée à la juridiction d'appel, sous la forme de deux responsables d'association de réinsertion et d'aide aux victimes. Elle devra, là aussi être étendue.

La seconde répond à une interrogation sur la prescription .

Aujourd'hui les moyens techniques d'enquête et de preuve permettent d'identifier les auteurs de certains crimes, et notamment de ceux dont Julie a été la victime, indépendamment du temps écoulé.

Je proposerai qu'une réflexion soit engagée sur la prescription des crimes les plus graves.

Mais au-delà des réformes à entreprendre, mon ambition est l'instauration d'un dialogue avec tous, et notamment les associations, afin d'apporter dans une concertation qui devra, je l'espère, se poursuivre, des réponses aux problèmes que nous rencontrons.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Ségolène Royal